

# Réunion du Conseil Municipal – 28 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle Madeleine Jotte, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

**Présents :** MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, PENELLE Stéphane, CARL Aline, MARÉCHAL Jean-Luc, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques

**Absents excusés :** HANIN Hervé (donne procuration à MARÉCHAL Isabelle), LENOIR Laëtitia

Sabrina GUERIN est nommée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du compte rendu de conseil municipal du 24 mars 2021**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 24 mars 2021, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 24 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Votants : 10 (dont 1 par procuration)      Pour : 10 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

## **2. Modification des statuts de la Communauté de Communes - Création et gestion de maisons de services au public**

Monsieur le Maire **expose** la modification des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine approuvée lors de la séance de conseil communautaire du 08 mars 2021.

Il est proposé que la CCRS exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence suivante :

*Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.*

*La CCRS a compétence pour la création, la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes.*

*L'exercice de cette compétence implique la réalisation d'un réseau de maisons de services au public initié à partir de la mise à disposition partielle et gracieuse de locaux par certaines communes membres.*

Monsieur le Maire **propose** de transposer la modification de dénomination légale aux statuts de la Communauté de Communes et de modifier son article 4 « II-COMPÉTENCES OPTIONNELLES » par « II-COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE DU II – DE L'ARTICLE L.5214-16 DU CGCT ».

Monsieur le Maire **précise** que la CLECT est chargée d'examiner les modalités financières du transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes »
- **Approuve** la modification statutaire exposée ci-dessus.

Votants : 10 (dont 1 par procuration)      Pour : 10 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

## **3. Modification des statuts de la Communauté de Communes -Transfert de compétence « organisation de la mobilité »**

Monsieur le Maire **expose** la modification des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine approuvée lors de la séance de conseil communautaire du 08 mars 2021.

Il est proposé que les communes transmettent à la CCRS la compétence « organisation de la mobilité » et de modifier l'article 4 « III-COMPÉTENCES FACULTATIVES » des statuts de la CCRS en remplaçant la compétence mobilité partiellement exercée par la compétence globale « organisation des mobilités » telle que prévue par la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 :

Article 4-III : COMPÉTENCES FACULTATIVES

Suppression de

« Mobilité :

- *Gestion des transports scolaires à destination des collèges du territoire par délégation de compétence de la Région Normandie et/ ou par convention avec des autorités organisatrices de transport.*
- *Action en faveur de l'intermodalité entre les différents modes de transport, en particulier autour de la gare de Thuit Hébert,*
- *Actions en faveur du covoiturage ».*

Remplacé par :

« Organisation de la mobilité » au sens de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. »

Monsieur le Maire **précise** que :

- que cette prise de compétence par la Communauté de communes Roumois Seine n'emporte pas transfert des services régionaux de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial.
- la CLECT est chargée d'examiner les modalités financières du transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » au sens de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 à la Communauté de Communes Roumois Seine.
- **Approuve** la modification statutaire exposée ci-dessus.

Votants : 10 (dont 1 par procuration)      Pour : 10 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

#### **4. Mise en place d'un pacte de gouvernance à la communauté de Communes Roumois Seine**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Communauté de Communes Roumois Seine d'élaborer un pacte de gouvernance avec ses communes membres.

Ce projet de pacte de gouvernance dénommé « Charte de gouvernance de la Communauté de Communes Roumois Seine » tend à définir les modalités de la gouvernance ainsi que l'organisation et le rôle de chacune des instances de pilotage de Roumois Seine.

Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes afin de permettre le développement de l'ensemble du territoire tout en préservant le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien.

Après lecture du projet, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Roumois Seine et ses communes membres.

Votants : 10 (dont 1 par procuration)      Pour : 10 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

**Arrivée de Laëtitia LENOIR à 19h30**

#### **5. Contrat d'entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire

- **Rappelle** les prestations incluses dans le contrat d'entretien des espaces verts
- **Informe** qu'un avenant sera réalisé au vu des prestations supplémentaires à venir compte tenu des futurs projets communaux
- **Donne lecture** des devis

La société GT Paysage a été consultée mais a décliné compte tenu de leur planning déjà rempli pour l'année 2021.

Paysagistes Fagoo :

- Pour un an : 4 796,00 € HT, soit 5 755,20 € TTC
- Pour trois ans : 14 388,00 € HT, soit 17 265,60 €

Guillebaud Paysage :

- Pour un an : 3 710,00 € HT, soit 4 452,00 € TTC
- Pour trois ans : 11 130,00 € HT, soit 13 356,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier l'entretien des espaces verts pour trois ans à la société Guillebaud Paysage
- **Souhaite** qu'une clause soit mentionnée afin qu'un bilan annuel des prestations puisse être réalisé
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis pour trois ans.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)      Pour : 11 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

## **6. Conventions de mise à disposition de terrains privés à la commune, destinés à être utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur le Maire

- **Rappelle** que trois citernes souples seront mises en place sur la commune à la fin du mois de mai afin de répondre au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.
- **Informe** les membres du Conseil Municipal que l'Etat et le Conseil Départemental de l'Eure ont répondu favorablement à notre demande d'aide financière à hauteur de 30% chacun.

Pour l'installation de ces trois citernes souples, la commune a la possibilité de signer des conventions de mise à disposition de terrains privés avec les propriétaires pour une durée de 30 ans maximum.

Monsieur le Maire a contacté les propriétaires qui lui ont donné un accord de principe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de terrains privés à la commune, destinés à être utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)      Pour : 11 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

## **7. Prêt relais à taux fixe**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021,

Monsieur le Maire **donne lecture** des propositions de ligne de trésorerie interactive et de prêt relais à taux fixe du Crédit Agricole Normandie Seine et de la Caisse d'Epargne. La Caisse des dépôts et consignations a été consultée ; mais la nature des projets qu'elle finance ne correspond pas à notre projet communal.

	Caisse d'épargne	Crédit agricole
<b>Ligne de trésorerie</b>		
Montant	100 000 €	100 000 €
Durée	12 mois	12 mois
Taux d'intérêt calculé sur la base de l'index	1,2% (index Ester)	0,8% (index Euribor)
Montant minimal du tirage	néant	15 000 €
Commission d'engagement	100 €	100 €
Frais de dossier	néant	50 €
Commission de non-utilisation	0,25 % entre montant de la ligne et l'encours moyen	néant
<b>Prêt relais à taux fixe</b>		
Montant	100 000 €	100 000 €
Durée	24 mois	24 mois
Taux fixe annuel	0,45%	0,60%
Taux fixe trimestriel	0,45%	0,60%
Commission d'engagement	100 €	néant
Frais de dossier	néant	150 €
Charte Gissler	1A	1A
	Le remboursement anticipé est sans pénalité et sans indemnité avec préavis de 30 jours	Le remboursement anticipé est sans pénalité et sans indemnité avec préavis de 30 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 100 000 € (cent mille euros)
  - Taux : 0,45 %
  - Durée : deux ans
  - Périodicité des intérêts : trimestriel
  - Type d'amortissement du capital : in fine
  - Commission d'engagement : 100 €
  - Frais de dossier : néant
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)      Pour : 11 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0

## 8. Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les décisions modificatives suivantes :

### **DEPENSES - Section de Fonctionnement**

- Article 7411	Dotation forfaitaire	+ 397 €
- Article 74121	Dotation de solidarité rurale	+ 189 €
- Article 74127	Dotation nationale de péréquation	- 1 846 €
- Article 742	Dotation aux élus locaux	+ 54 €

### **RECETTES - Section de Fonctionnement**

- Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 1 206 €
-----------------	------------------------------	-----------

*Votants : 11 (dont 1 par procuration)      Pour : 11 (dont 1 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Elections régionales et Départementales**

Monsieur le Maire informe que les élections Régionales et Départementales sont reportées au 20 et 27 juin 2021 et demande aux conseillers municipaux de s'inscrire pour tenir les bureaux de vote :

#### **Elections Départementales – 20 juin 2021**

08h00 - 11h30	11h30 - 15h00	15h00 - 18h00 et dépouillement
MARECHAL Isabelle	MARECHAL Isabelle	MARECHAL Isabelle
GUERIN Sabrina	PENELLE Stéphane	ROCHE Anny
MOREL Jacques		ROCHE Didier

#### **Elections Régionales – 20 juin 2021**

08h00 - 11h30	11h30 - 15h00	15h00 - 18h00 et dépouillement
MAUPOINT Arnaud		MAUPOINT Arnaud
DUPRE Alexandre		CARL Aline

#### **Elections Départementales – 27 juin 2021**

08h00 - 11h30	11h30 - 15h00	15h00 - 18h00 et dépouillement
		MAUPOINT Arnaud
		CARL Aline

#### **Elections Régionales – 27 juin 2021**

08h00 - 11h30	11h30 - 15h00	15h00 - 18h00 et dépouillement
MAUPOINT Arnaud	GUERIN Sabrina	MOREL Jacques
MOREL Jacques		ROCHE Anny
		ROCHE Didier

### **Travaux de restauration de l'église**

M. le Maire informe que la majorité des membres du Conseil Municipal ont visité le chantier de l'église. Il propose aux conseillers municipaux absents d'organiser une nouvelle visite.

M. le Maire informe que l'Etat a répondu favorablement à notre demande d'aide financière à hauteur de 40%, au titre de la DSIL.

A la fin des travaux de la tranche ferme, M. le Maire informe que la convention signée avec la Fondation du Patrimoine pourra être clôturée. Ainsi, la commune pourra obtenir la totalité des montants de la souscription et de la subvention. Le Prix Agnès Vermersch sera quant à lui versé plus tard dans l'année. Ainsi, il est proposé en lien avec la Fondation du patrimoine et l'Association des Monuments et Sites de l'Eure d'inaugurer les travaux de la tranche ferme en septembre 2021, de recevoir officiellement le prix Agnès Vermersch et de lancer la souscription de la seconde tranche.

#### **Affaire Boisard**

M. le Maire informe que, dans le cadre de l'affaire Boisard/Communauté de Communes Roumois Seine, il rencontrera le médiateur le Mercredi 05 mai 2021.

#### **Sécurité routière Route du Flacq**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Eure organise une campagne de comptages des véhicules et des mesures de vitesse du 03 au 10 mai 2021 Route du Flacq.

De plus, M. le Maire informe que :

- le Directeur de la Carrière de Vatteville l'a contacté pour l'inviter à visiter la carrière le 11 mai 2021 et que son souhait est d'étudier comment réduire les nuisances. Cette visite aura lieu en présence de Jacques CHARON, Maire de Vatteville-la-Rue.
- le sens de circulation des camions se fait désormais uniquement dans le sens Vatteville-la-Rue – Aizier. Ainsi, cela évite les croisements simultanés de camions

#### **Signalisation routière**

M. Jean-Luc MARÉCHAL fait remarquer que le panneau « STOP » situé devant le restaurant n'est pas suffisamment visible. M. le Maire indique qu'il n'a pas reçu de remarques négatives sur ce sujet depuis la mise en place de ce « STOP ». Toutefois il demande à ce que celle-ci soit inscrite au présent compte rendu.

#### **Restaurant**

Mme Sabrina GUERIN fait remarquer que le panneau d'affichage du restaurant, situé route du Fond des Vaux, est en désordre et ne donne pas une bonne image. M. le Maire précise qu'il en fera part à M. Raphaël BONIS.

#### **Panneau d'affichage**

Jacques MOREL demande si le toit de chaume du panneau d'affichage de la mairie sera réparé. M. le Maire répond qu'il a fait une demande de devis à l'entreprise Martin.

#### **Incivilités**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des incivilités ont eu lieu sur la commune.

Une réunion a été provoquée avec les adolescents responsables de ces incivilités, de leurs parents en présence du chef Chantebel, gendarme référent de la commune. Les responsables ont reconnu les faits et se sont excusés. Lors de cet entretien, les jeunes ont pu faire part de quelques remarques concernant le manque d'activités disponibles pour les jeunes sur la commune. M. le Maire leur a suggéré de faire des propositions de projets, de les étudier et de leur proposer in fine de venir les présenter au Conseil Municipal.

#### **Chapelle Saint-Thomas**

M. Roche informe que les panneaux explicatifs mobiles de la chapelle Saint-Thomas ne peuvent pas être réparés en l'espèce. La seule solution serait de coller l'ensemble afin de laisser visible uniquement la partie explicative du panneau. M. le Maire donne son accord ; M. Roche accepte de s'en occuper.

Séance levée à 21h15